



Extrait du registre des délibérations Réunion du 22 septembre 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le 22 septembre à 18 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 29 août 2025.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI
Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI
Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT

Etaient absents :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA
Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE - excusé et procuration à Christian Schott

En présence d'Emmanuelle CUTTITTA, directrice

N° 2025-11

OBJET : RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Préambule

L'établissement rappelle et confirme avoir pris la bonne mesure de la contrainte économique dans laquelle il évolue compte tenu des engagements pris dans le cadre du renouvellement de la CPO pour les années 2024 à 2027. Il est engagé dans le respect de la plus stricte économie structurelle et la recherche de la meilleure optimisation globale du fonctionnement de l'établissement.

Conformément aux obligations légales (Art. L2312-1 et L3312-1 du CGCT), un débat d'orientation budgétaire (DOB) doit précéder l'adoption du Budget Primitif 2026 de l'établissement, adoption prévue lors du Conseil d'administration de la régie personnalisée en date du 22 septembre 2025.

A l'étape du Débat d'Orientation Budgétaire, il est proposé de discuter les grandes orientations financières. Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) servant de support à ce débat inclut les orientations budgétaires pour l'année 2026 du projet artistique et culturel, et plus largement du projet d'établissement.

Le Débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire de la régie personnalisée est construit en considérant :

- les 3 missions principales du projet labélisé SMAC

- la présentation de l'évolution prévisionnelle des dépenses recettes et de ses effectifs
- l'éco-conditionnalité des aides à compter de 2026

Ce rapport s'inscrit dans la poursuite du remaniement du projet artistique et culturel tel qu'il a été défini par le Conseil d'administration lors de la délibération n° 2023-16 en date du 06/12/2023 relative à la CPO 2024-2027.

CONTEXTE

1) Maîtriser l'augmentation des coûts de fonctionnement

- o En adoptant des pratiques responsables pour limiter le gâchis, le jetable, s'habiller plus chaudement pour descendre la température à 19° dans les bureaux et à 16° dans les locaux techniques, éteindre les lumières en quittant une pièce, etc ;
- o Catering fait maison avec des produits de saison et locaux, ainsi que limitation des repas carnés ;
- o Ne programmer que des artistes issus d'une tournée cohérente en termes de déplacement ;
- o Le plan d'investissement finalisé mi-2024 devraient réduire les coûts liés aux locations de matériel et à l'énergie.

2) Enjeux :

- o Redimensionner le projet artistique et culturel dans le cadre de la fusion des agglomérations du Val de Fensch et Thionville-Porte de France ;
- o RSE (dont la transition écologique, les droits culturels et l'égalité) ;
- o Pacte EMMA piloté par le Syndicat de Musiques Actuelles (SMA) avec 20 structures volontaires : expérimentation de 2 ans sur la question de la Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT). L'intérêt pour Le Gueulard Plus de s'impliquer sur cette question est de pouvoir répondre aux nouvelles préoccupations des salarié.es (conciliation vie professionnelle/personnelle, partage et équilibrage des responsabilités, cohésion collective, etc), mais aussi de rendre son organisation RH plus efficiente au service du projet de l'établissement ;

3) Projet artistique et culturel d'intérêt général relevant d'une mission de service public déléguée par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch :

Le projet artistique et culturel restera articulé autour de 3 missions principales qui sont : création / diffusion, action culturelle et accompagnement/structuration des porteurs de projet musiques actuelles. Afin de faire évoluer le projet dans le respect de notre programme d'actions RSE, il a été convenu ce qui suit :

- o D'une manière générale, continuer à renforcer son ancrage sur son territoire d'implantation et développer davantage de coopérations avec les acteurs culturels et économiques locaux du Val de Fensch, et plus globalement de la Lorraine du Nord et du transfrontalier ;
- o Défrichage : accueil sur du temps long les artistes programmés pour favoriser le lien entre les artistes et les habitants notamment en mêlant pratiques professionnelle et amateurs à travers des actions d'éducation artistique ;

- Flash : journée d'information à destination des artistes et régionaux ;
- Les Eclairantes : journée professionnelle sur les questions d'égalité, d'équité, de diversité et de mixité ;
- Développer davantage de solidarité en faveur des personnes fragilisées et favoriser l'accès à la musique pour les publics empêchés, notamment à travers des ateliers d'éducation artistique et culturelle ou des actions de médiation ou encore de diffusion, principalement en hors les murs ;
- Continuer à développer son projet d'accompagnement en faveur des groupes locaux et régionaux, former les artistes régionaux à la pédagogie et à la médiation ;
- Favoriser la rencontre du public et des cultures dans toute leur diversité à travers une programmation innovante et ambitieuse ;
- Inscrire le projet de l'établissement dans une démarche de développement durable notamment en termes d'égalité et de diversité, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, d'accès à la culture pour tous, de management, de gouvernance et de transition écologique

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le projet artistique et culturel du Gueulard Plus répond au cahier des missions et des charges relatif au label « Scène de Musiques Actuelles ».

NOS VALEURS :

Le projet défend des valeurs de diversité, d'égalité, de partage et de bienveillance.

Il s'est engagé depuis 2020 à mettre en œuvre :

- Un programme pluriannuel d'actions RSE autour de trois thématiques générales :
 - La culture pour tous (dont les Droits culturels et l'accessibilité)
 - Vers des pratiques durables
 - Sensibiliser aux comportements à risques (dont les VHSS)
- Une charte éthique pour l'équité, la diversité, l'égalité et la parité 2020-2024.

D'une manière générale, Le Gueulard Plus devra répondre aux enjeux clés de responsabilité sociétale, notamment en termes de :

- RH : égalité, inclusion, santé et sécurité, VHSS, partage de la valeur, QVCT
- Lieu : réduction de la consommation d'énergie de 40% en 2030 via un programme pluriannuel de mises en conformité (led, récupération d'eau, production d'électricité, espaces verts)
- Achats : respect de la transparence, de la mise en concurrence et d'égalité de traitement, lutte contre le gaspillage et favoriser l'économie circulaire
- Transports : favoriser l'utilisation des transports en commun et des modes doux (vélos, etc), mettre à disposition du personnel un véhicule de service répondant aux normes
- Restauration – eau : objectif zéro plastique, vaisselle intégralement réutilisable, réduction des déchets alimentaires, eau de ville mise à disposition gratuitement, etc
- Services numériques et communication : biens et services universellement accessibles (déclaration d'accessibilité RGAA), favoriser les podcast pour les CR des journées professionnelles, création d'une appli pour favoriser l'accessibilité au plus grand nombre, etc

- Déchets : responsabiliser et mettre en œuvre une politique hiérarchisée pour éviter les déchets et les réutiliser, voire les recycler et les valoriser (tri, conteneurs enterrés, compost, éviter les suremballages, etc)

NOS MISSIONS :

- Le soutien à la création et une offre culturelle diversifiée en termes de diffusion, avec un soutien spécifique dans les domaines des musiques du monde, du jazz et des cultures alternatives, et plus particulièrement en faveur des œuvres décloisonnant les esthétiques :
 - o Renforcement de notre soutien à la création, notamment de projets régionaux et émergents, y compris pour le Jeune Public, présentation des projets créés auprès du public et des professionnels, coproduction avec d'autres scènes régionales et nationales ;
 - o Proposition d'une programmation d'une trentaine dates environ, mêlant diversité artistique, repérage de jeunes talents locaux, artistes émergents nationaux et internationaux, etc ;
 - o Développer notre politique de diffusion musicale à destination du très jeune et jeune public ;
 - o Mise en œuvre d'une diffusion adaptée aux adolescent-es et jeunes adultes et développement de partenariats avec les collèges, lycées et universités ;
 - o Soutenir la diffusion des associations culturelles locales en leur proposant des coproductions ;
 - o Diffuser les restitutions des ateliers d'éducation artistique dans des conditions professionnelles pour valoriser les amateurs.
- La ressource :
 - o Accompagnement :
 - Développer la pratique musicale (répétition) au sein des studios
 - Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement spécifique dénommé Eclair, destiné aux artistes en amateur (aide à la pratique), en voie de professionnalisation (aide à l'émergence) et aux professionnel-les (aide à la coproduction)
 - o Formation :
 - Proposer un programme de formation de saison, sous forme de parcours (artistique, administratif, communication, technique), à destination des porteurs de projets, qu'ils soient amateurs, en voie de professionnalisation ou professionnels ;
 - Proposer des master-class et des ateliers d'initiation au monde professionnel de la musique à des élèves de conservatoire et d'écoles de musique, à des musicien-nes et à des étudiant-es dans le domaine de la culture et des arts ;
 - o Coopération territoriale et professionnelles :
 - Favoriser les échanges entre les acteurs de musiques actuelles du territoire nord lorrain et transfrontalier (SOLIMA)
 - Développer des partenariats avec les acteurs d'économie sociale et solidaire du territoire
 - Proposer des collaborations artistiques et culturelles aux structures de spectacles vivant du territoire régional et transfrontalier

- S'impliquer dans les organisations professionnelles nationales :

- Comités d'experts de la DRAC, de la Région et du CNM
- Coprésidence de la Fédélima
- Conseil national du SMA
- Également adhérent ou membre de Ramdam, Zone Franche, Comité EPCC.

- La sensibilisation des publics :

- Éducation artistique : renforcer les actions d'EAC sur le territoire en s'emparant pleinement du Pass culture pour les collégiens et lycéens, avoir une attention particulière au niveau territoire défini par la fusion des agglomérations ;
- Action culturelle :
 - Développer des actions culturelles originales auprès de publics divers à partir d'événements nationaux, des thématiques développées au sein de la programmation et des résidences artistiques, etc
 - Mettre en place un programme d'actions de prévention des risques : VHSS, auditifs, troubles musculosquelettiques, etc
 - Pérenniser et développer des partenariats avec l'Education nationale, les structures socioculturelles, sociales, médicosociales, hospitalières, judiciaires, etc
- Médiation :
 - Créer des contenus originaux adaptés à des publics diversifiés pour faire découvrir les artistes programmés et accueillis en résidence de création
 - Développer des partenariats avec les CE ou assimilés, les entreprises locales, développer les avantages liés à la carte privilège G+

EVOLUTIONS FINANCIERES

DEPENSES

De façon schématique, les dépenses de fonctionnement sont composées des postes principaux suivants :

Charges de structure à caractère général (chapitre 011) réparties comme suit :

- Charges administratives seront présentées dans la continuité de l'exercice 2025
- Les dépenses liées au bâtiment doivent tenir compte de l'inflation
- Les charges liées aux spectacles (diffusion et création) tiendront compte des augmentations des coûts de plateau et de leur accueil

Charges de structure à caractère général (ROB 2026)	430 000 €
Charges de structure à caractère général (BP+BS+DM 2025)	452 600 €

Personnel permanent de la régie personnalisée (chapitre 012) :

Afin de répondre à la déclinaison des missions et aux enjeux RH de notre programme d'actions RSE, notre équipe est composée de 8 permanent-es, complétée par des technicien-nes intermittent-es, des vacataires, des stagiaires rémunéré-es et des bénévoles qui assurent une partie des missions en termes d'accueil du public et des artistes.

Le Conseil d'administration a validé la nouvelle organisation en 3 pôles (artistique, éducation artistique et culturelle, technique) qui génère en plus de la directrice 3 chefs de pôles qui assurent l'encadrement des 3 missions du projet artistique et culturel de l'établissement. La directrice et les 3 chef-fes de pôles assurent les missions transversales comme l'accueil du public, la communication, l'administration, ainsi que l'ancrage territorial et le réseautage régional, national et transfrontalier.

L'accompagnement à la QVCT (RH) a révélé que cette organisation devait être plus efficiente afin de répondre aux enjeux et objectifs fixés par la CPO. Il est préconisé de mieux définir les responsabilités de chacun-e des chef-fes de pôles, d'éditer des feuilles de route annuelles et de différencier ou d'adapter le management selon les différents profils de salarié-es. Enfin, il est également proposé de faire évoluer le poste du Responsable artistique et culturel vers une fonction de direction adjointe en charge de la direction artistique et culturelle, ainsi que de la ligne éditoriale, d'une part, afin de régulariser une délégation déjà existante en termes de fonctionnement et une clarification de la fonction au regard de l'équipe. Bien que la Direction conserverait l'autorité hiérarchique sur l'ensemble du personnel, la Direction adjointe acquière ainsi l'autorité du développement du projet artistique et culturel, et celui de la communication.

Les responsables des services Action culturelle et Technique conservent leurs responsabilités actuelles et développent leurs missions au service du projet de l'établissement.

Charges de personnel 2025 (ROB)	470 000 €
Charges de personnel 2024 (BP+BS+DM 2024)	464 833 €

RECETTES

Le budget de fonctionnement s'équilibre avec 80% de subventions et d'aides aux projets et 20% de recettes propres.

Une augmentation des consommations du bar et des locations des studios a été mise en place en automne 2024. Une augmentation des tarifs des concerts ne s'est pas révélée opportune en 2025, mais une révision des tarifs est prévue au courant de 2026 et pour la nouvelle saison 2025/2027 au plus tard.

Il est proposé de prévoir un budget global (hors avantages en nature) d'un montant de 900 000 €, dont la répartition serait la suivante :

- Subventions : 644 000 € (72%)
- Aides aux projets : 92 000 € (10%)
- Recettes d'activité : 164 000 € (18%)

	ROB 2026	BP 2025	BP 2024
Subventions	644 000	664 000 €	610 000 €
Aides aux projets	92 000	92 000 €	92 000 €
Recettes propres	164 000	189 000 €	171 000 €

FISCALITE :

Le rescrit fiscal de la DGFIP prévoit un régime fiscal différencié selon les activités et a défini, pour simplifier la procédure, un taux partiel de récupération de TVA à 23.6% sur la base du 1^{er} budget primitif. La régie personnalisée est également assujettie aux impôts commerciaux, les recettes non fiscalisées (subventions et actions culturelle) ne s'appliquant pas pour l'Impôt sur les sociétés (IS).

Après entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité,

VALIDE le rapport d'orientation budgétaire.

Membres élus : 5

En activité : 5

Membres présents : 3

Membres ayant donné procuration : 1

Membres absents excusés : 0

Membres absents : 1

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)
Hayange, le 26 Septembre 2025

Le Président,

Alessandro BERNARDI

